

#### FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS PHILATELIQUES

# GROUPEMENT PHILATELIQUE REGIONAL CENTRE-LOIRE







#### FETE du TIMBRE 13-14 Mars 2021

Thème: Automobile

#### CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE PHILATELIE



#### REGLEMENT

#### 1 ORGANISATION - PATRONAGE

Un championnat de philatélie de niveau 1 sera organisé les 13 & 14 mars 2021 à Orléans, salle de la Madeleine 103 faubourg Madeleine. Cette manifestation est organisée par l'Association Philatélique du Loiret (APL) dans le cadre de la Fête du Timbre 2021.

Cette exposition compétitive est ouverte aux adhérents de chaque association membre du Groupement Philatélique Régional Centre Loire. Les collections provenant d'autres groupements peuvent y être admises, sous réserves d'accord des présidents des groupements concernés et du comité d'organisation.

Elle est placée sous l'autorité du G.P.R.C.L. Et sous le patronage de la Fédération Française des Associations Philatéliques. Elle est régie par le présent règlement qui es conforme au Règlement général des Expositions Philatéliques de la F.F.A.P. (https://www.ffap.net/documents/expositions/reglements/00\_GEN\_reg.pdf)

#### 2 <u>COMITE D'ORGANISATION</u>

Le comité d'organisation de cette exposition est composé de :

Président : Bernard Jutteau

Commissaire général : Jean Paul Huot

Secrétaire : Gérard vergnolles Trésorier : Jean Louis Grossi

#### 3 SELECTION DES COLLECTIONS

Les collections admises devront entrer dans l'une des classes énumérées dans le règlement général des expositions (EXP/17)

Les classes de compétition retenues pour cette exposition sont les suivantes :

1-TRA	Philatélie traditionnelle	10-AST	Astrophilatélie
2-HIS	Histoire postale	11-COV	Classe ouverte
3-ENT	Entiers postaux	12-POL	Polaire
4-AER	Aérophilatélie	13-TRM	Philatélie traditionnelle moderne
5-THE	Thématique	14-CL1	Classe 1 cadre
6-MAX	Maximaphilie	15-CAP	Cartes postales
7-LIT	Littérature	16-ERI	Erinnophilie
8-JEU	Jeunesse	17-TDE	Timbre à date évènementiels
9-FIS	Philatélie fiscale		

#### **DEMANDE DE PARTICIPATION - INSCRIPTION**

Les participants devront faire parvenir la fiche d'inscription **lisiblement** remplie, signée et accompagnée des documents ci-dessous :

- -Photocopie du passeport philatélique ou demande de passeport à son président
- -Copie de la carte fédérale à jour de cotisation
- -Photocopie du plan de la collection ou des 4 premières pages pour la Classe ouverte
- -La copie de la dernière feuille de notation de la collection
- -Un éventuel synopsis si l'exposant le souhaite
- -les documents concernant l'assurance de la collection

Ces documents devront parvenir avant le 13 février 2021, délai de rigueur à : Jean Paul Huot 10 rue Alain-René Lesage 45100 Orléans Ou par courriel à l'adresse jeanpaul-huot@orange.fr

Les exposants de collections libres devront préciser leurs éventuelles conditions de présentation. En signant la demande de participation les participants à la compétition, conformément aux prescriptions induites par le RGPD, acceptent que leurs nom, prénom, titre de la collection ainsi que le nom de l'association au titre de laquelle la collection est présentée, figurent sur le programme ainsi que sur le palmarès diffusés lors de la manifestation et autorisent leur diffusion.

#### 4 <u>INSCRIPTION DEFINITIVE</u>

Pour simplifier le processus d'inscription, les demandes reçues jusqu'au 13 février 2021 seront automatiquement enregistrées. En cas de manque d'un document dans le dossier d'inscription, les concurrents recevront un courriel de relance de l'organisation.

#### 5 PRESENTATION DES COLLECTIONS

Pour les adultes, à l'exception de la classe 1 cadre (CL1) qui ne comporte que 16 pages, une participation au championnat départemental devra obligatoirement comporter au minimum 36 pages et au maximum 60 pages.

Les collections sont présentées dans des cadres contenant 12 pages en 3 rangées de 4 pages au format de base 24 x 32 cm. La somme d'éventuelles autres largeurs choisies par l'exposant ne doit pas dépasser 96 cm par rangée

Les feuilles des collections devront être obligatoirement placées dans des pochettes de protection transparentes respectant les dimensions ci-dessus. Elles auront une résistance suffisante et seront fermées sur trois côtés. Dans l'intérêt des participants, l'organisateur se réserve la possibilité de ne pas exposer les feuilles sans enveloppes protectrices. Chaque page ou pochette sera numérotée face vue, en haut, à droite.

Toute participation devra être la propriété exclusive et intégrale de l'exposant. Aucun timbre ou document ne devra porter de prix de vente, ni aucune notion de valeur ou de rareté.

#### 6 PRISE EN CHARGE ET RESTITUTION DES COLLECTIONS

Les participations seront accompagnées d'une Fiche de Prise en Charge et Restitution, établie en double exemplaire et certifiée conforme à l'envoi ou à la remise par l'exposant.

L'un de ces exemplaires sera considéré comme « reçu » et conservé par l'organisateur.

L'autre sera renvoyé ou remis à l'exposant ; il servira de décharge au Comité d'organisation.

Ce dernier sera demandé lors du démontage et de la restitution des collections à l'exposant lui-même ou à son mandataire.

#### 7 MONTAGE ET DEMONTAGE DES COLLECTIONS

La mise en place des collections se fera le 12 mars 2021 à partir de 15 heures par le comité d'organisation en présence des exposants ou de leurs représentants. Aucun objet exposé ne pourra être modifié ou retiré, même partiellement, avant la clôture de l'exposition.

Les collections pourront être adressées dans la semaine avant la date du montage, par le poste ou remise en mains propres à Jean Paul Huot 10 rue Alain-René Lesage 45100 Orléans.

Les exposants ou leurs représentants devront reprendre leur collection le 14 mars 2021 à 17 heures.

En cas de réexpédition de la participation, celle-ci se fera dans les jours suivant la fermeture de l'exposition, les frais correspondants à la réexpédition avec AR ayant été préalablement réglés par chèque lors de l'inscription définitive ou du dépôt à l'exposition.

#### 8 <u>SECURITE – ASSURANCE</u>

Le comité d'organisation prendra toutes les mesures de sécurité appropriées pour sauvegarder les objets qui lui seront confiés. Il contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile.

Mais tous les risques matériels, de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégâts de toute espèce ...) restent à la charge des exposants. Ceux-ci ont la faculté :

-Soit de demeurer leur propre assureur. Ils devront dans ce cas renoncer par écrit à tout recours contre l'organisateur

-Soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de leur choix. Ils devront dans ce cas joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurance contre l'organisateur;

-Soit d'utiliser par l'intermédiaire du Comité d'organisation, et par voie d'avenant, la police ouverte souscrite par la Fédération Française des Associations Philatéliques (F. F. A. P.). L'organisateur n'étant qu'un intermédiaire auprès des assureurs ne pourra encourir, de ce fait, aucune responsabilité vis à vis de l'exposant.

Le montant de la prime de 1,25 pour mille sera joint à l'inscription définitive.

Dans tous les cas, il est obligatoire de fournir au moyen du bordereau transmis par le comité d'organisation une valeur de remplacement pour chacune des pièces présentes sur chaque page et de les identifier par une lettre sur une photocopie de la collection, si possible en couleur, qui sera conservée par l'exposant. Il est rappelé qu'aucune valeur ne doit être inscrite sur les pages à exposer.

#### 9 JURY - PRIX ET RECOMPENSES

Les jurés sont nommés par le Président du groupement. Le jury dressera un palmarès conformément aux dispositions du règlement général des expositions. Chaque participant recevra un diplôme de médaille ou de participation correspondant à la valeur en points qui lui a été reconnue par le jury. Les décisions du jury sont sans appel. Il pourra en cas de besoin inviter l'exposant à apporter des renseignements sur sa présentation.

Les collections appartenant aux membres des jurés éventuels ou à leurs familles (parents, enfants, frères, sœurs, conjoints...) seront automatiquement classées hors concours.

La lecture du palmarès se fera le 14 mars 2021 à 16 hueres

#### 10 MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement, toutes les modifications qu'il jugera utiles et décidera de tous les cas non prévus.

#### 11 <u>ACCEPTATION DU REGLEMENT</u>

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation de toutes les clause du présent règlement.

Le président de l'APL Bernard Jutteau Le président GPRCL Jean Marc Criaud

## Fête du Timbre 2021 Championnat départemental de Philatélie Orléans 13 & 14 mars 2021

### DEMANDE DE PARTICIPATION

Exposant:					
NomPrénom					
Adresse					
Téléphone					
Date de naissance (pour les moins de vingt ans)					
Membre de l'association philatélique fédérée					
Numéro fédéral de l'association					
Groupement philatélique					
Participation:					
Numéro de passeport					
Titre de la présentation :					
Nombre de cadres de 12 feuilles					
Philatélie traditionnelle Histoire postale Entiers postaux Aérophilatélie					
Philatélie thématique Maximaphilie Littérature Jeunesse					
Jeunesse groupe Fiscale Astrophilatélie Classe ouverte					
Philatélie polaire Philatélie traditionnelle moderne Classe 1 cadre					
Cartes postales Erinnophilie Timbres à date évènementiels					
Collection libre (Art 5)					
Pièces à fournir:					
Photocopie du passeport (art 6) Photocopie carte fédérale avec timbre année en cours					
Fait à :					

Cachet de l'association & signature du président de l'association

Signature de l'exposant